Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-69

L'an deux mil vingt six, le 1ER juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Yann BRIAND Pouvoir à Nicolas BOTROS
Françoise CABIOCH LE GALL Pouvoir à Françoise LOVAERT LE MITOUARD

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Programme rénovation éclairage public

Monsieur Nicolas TANGUY informe l'assemblée que dans la continuité des travaux de rénovation effectués depuis plusieurs années, il est proposé, le remplacement de 3 mâts + lanternes Rue du Stang et le remplacement des 7 points lumineux et 1 mât +t lanterne de la Résidence Beg Mespant.

Selon les conventions à approuver entre le SDEF et la Commune, le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

Pour rappel, les modalités de calcul de la participation communale sont les suivantes :

50 % HT dans la limite de 800,00 € HT / point lumineux et 1.900,00 € HT/mât + lanterne.

	Montant HT	Montant TTC	Financement du SDEF	Part communale
Rue du Stang	5.950,00 €	7.140,00 €	2.850,00 €	3.100,00 €
Résidence Beg Mespant	7.500,00 €	9.000,00 €	3.750,00 €	3.750,00 €
Total	13.450,00 €	16.140,00 €	6.600,00 €	6.850,00 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_69-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***APPROUVE** le Programme de rénovation d'éclairage public,*

***AUTORISE** le Maire à signer les conventions entre le SDEF et la Commune,*

***DIT** que les crédits sont prévus à l'article 231-10008 du budget communal.*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241